

Suite Des Registres
De L'année 1714.

Suchayre

L'an 1714 et le 8^e mars a esté baptizée antoinette
Coulaud fille legitime de jacques et de jianne
Raynaud du lieu de la Suchayre le parain pierre
Raynaud, la maraine jianne Chars tous les deux
du lieu des ribbes et le tout de cette parroisse
notre Dame de Borée.

Blanc & Curé

molines

obit
de 10^e
mai
an. 1714

L'an mil sept cens quatorze et le 8^e mars a esté baptizé
Jeanne Françoise la Damoiselle Jeanne Françoise
Blanc de molines fille naturelle et legitime de noble
Joseph Blanc de molines aide d'ame Neame Lucresse du
Chambon du lieu de molines parroisse de notre Dame de Borée
le parain a esté Monsieur pierre Louis du Chambon
Conseigneur de Borée, la maraine Damoiselle Habiqu de
molines pour Dame Françoise Conforte de Boratier de la
parroisse d'Antraigues; lad baptizée née le 4^e deud mois

Dubouchet Blanc & Curé De Siegre
Chevalier De molines
La de molines Paratier
Sabathie De molines Haute
Contaynes de Chambon

Suchayre

L'an mil sept cens quatorze et le dixieme jour du mois
mars a esté enterée dans le cimetièr de l'eglise parroisse
notre Dame de Borée Jeanne Reynaud âgée d'environ
quarante six ans femme de Jacques Coulaud du lieu
de la Suchayre, ont apitè a son enterement albert
Ferrier du lieu de la Suchayre et pons Reynaud du lieu de
Fonteyssie ausy de cette parroisse

Blanc & Curé

Entre les lignes et dans les marges

Les registres paroissiaux de Borée (1672-1772)

1. — S.A.G.A. : Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche, Archives Départementales de l'Ardèche, place André Malraux, 07000 Privas.

2. — FLEURY (M.), HENRY (L.), 1976, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, deuxième édition, Paris, Éd. de l'INED, 183pp.

3. — un ouvrage de référence dans une vaste littérature : IFURET (FR.), OZOUF (J.), 1977, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Éd. de Minuit, deux tomes, 395 pp.

Jean-Claude MERMET

ON lit d'ordinaire les registres paroissiaux et d'état civil en pointillé, de manière cursive. Le doigt plus ou moins fébrile court sur la page à la rencontre du patronyme recherché. Les cheminements de l'ascendance et de la descendance sont ainsi le fruit d'une infinité de petits parcours transverses. Grâce à l'action entreprise par l'association SAGA⁽¹⁾ qui photocopie, relie et établit des tables récapitulatives des registres d'actes de baptêmes, sépultures et mariages des paroisses de l'ancien Vivarais, détenus par les mairies, les cures et quelquefois par des particuliers, la consultation de cette mémoire généalogique est rendue plus aisée. La contrepartie est qu'en accédant plus vite au détail, on perd un peu des bénéfices que procure une lecture systématique de ce type de document. C'est ainsi que le projet d'une reconstitution de l'ensemble des familles de la communauté de Borée-Contagnet (communes actuelles de Borée et La Rochette) afin d'en étudier l'histoire démographique et sociale à la fin de l'Ancien Régime nous a conduit, au travers de la rédaction d'une fiche particulière pour chaque acte de baptême, sépulture et mariage (7 751 fiches pour la période comprise entre 1672 et 1772, établies selon la méthode de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien mise au point par Louis Henry⁽²⁾, au constat de l'intérêt exceptionnel de ce type de démarche. Au-delà et de manière complémentaire à l'exploitation statistique issue des comptages annuels et mensuels des différents types d'actes, base d'une histoire socio-démographique que nous propose Robert Pontier dans ce numéro des *Cahiers du Mézenc*, nous accédons, en effet, à une série de biographies familiales qui nous renseignent, pour ne prendre qu'un exemple, sur le calendrier des naissances et les attitudes devant la vie.

Mais l'exploitation de ces fiches d'actes et des fiches de famille qui en sont le prolongement, n'est pas limitée à l'étude de la démographie d'une communauté' du passé. D'autres contributions sont envisageables. L'évolution des noms de famille en est une. Les patronymes évoluent dans le temps; l'orthographe des noms propres comme des noms communs est, à cette

période, fort peu réglée. Le même curé, peu frotté de patois local, s'enquérant de l'identité de son interlocuteur sur la seule base de l'enquête orale, transcrit le nom de ce dernier de manière quasi phonétique dans les premiers temps de son ministère, pour, plus tard, souscrire à une graphie plus en rapport avec les usages locaux. On aurait ainsi une base d'étude historique potentielle de l'évolution des parlers occitans de notre région ainsi qu'un indice du rapport qu'un cure entretient avec la communauté de ses paroissiens, à travers une langue, partagée ou non, progressivement assimilée ou non.

L'usage des prénoms dans le temps, usage qui témoigne de l'inscription dans les lignées mais est aussi lié à la vénération des saints, mériterait à lui seul une investigation particulière. Ainsi pourrait-on, peut-être, lire l'influence profonde des missions de saint Jean-François-Régis dans l'espace et le temps de l'attribution des prénoms. Le suivi longitudinal des familles qu'autorise ce relevé systématique ouvre aussi la possibilité d'une recherche sur les écarts et variations entre identités d'état civil et dénominations réellement en usage. Quelles autres significations recouvre la mention d'un surnom hors de la distinction avec un porteur du même patronyme ? Quels individus, familles et groupes affecte-t-elle plus particulièrement ? Pourquoi cette marque d'identité qui semble perdre de sa consistance au fil des siècles, est-elle particulièrement présente à l'heure de la mort ? Le prénom se garde-t-il continuellement ou change-t-il pour marquer l'entrée dans un nouvel âge de la vie ou un nouveau statut ?

La lecture systématique des registres paroissiaux fait naître ces interrogations comme d'autres relatives, par exemple, à la possibilité d'établir sur l'évolution de la proportion des signataires au mariage, un indice des progrès de l'alphabétisation⁽³⁾. On pourrait également évoquer les perspectives de recherche sur les noms de lieu et l'évolution dans l'occupation d'un terroir que ces mentions de toponymes donnent à voir. De même peut-on disposer avec les déclarations de métiers, de bonnes indications sur les structures professionnelles ; surtout quand cette

source est confrontée avec les minutes notariales, les dénombrements fiscaux et autres documents administratifs. Pointons pour l'instant ces questions qui dessinent un programme et autant de chantiers dont nous dirons l'avancée dans de futurs numéros des *Cahiers du Mézenc*. Et contentons-nous aujourd'hui d'exposer, ce qui dans la rédaction d'actes dans le cadre d'une procédure non encore standardisée, ressortit à la marque subjective du curé ou du vicaire. Dans les marges et entre les lignes, une information surnuméraire qui, dans ces temps où la codification administrative n'était point encore de mise, vient en lieu et place du renseignement attendu et exigé du Pouvoir, information surnuméraire dont l'historien peut faire sa glane.

La tenue des registres

Rappelons que la monarchie française n'a commencé à prescrire la tenue de registres paroissiaux qu'à partir de 1539, avec l'ordonnance de Villers-Cotterets. Tenus par le clergé (à Borée, principalement par les curés, dans une proportion variable qu'il faudrait élucider, par les vicaires), ces registres devaient être dès l'origine signés par les curés. L'ordonnance de 1667 fit obligation d'établir un second exemplaire des registres. Le premier, «minute» signée, demeurant entre les mains du curé, le second, «grosse», simple copie authentifiée par le curé, étant remis au greffe du baillage ou de la sénéchaussée comme il en était d'usage avant 1667. Les premiers registres de Borée datent de 1672 et sont contemporains de beaucoup des registres disponibles des paroisses alentour. Faut-il voir dans cette simultanéité un effet de l'ordonnance de 1667 qui aurait mis cinq ans à recevoir un début d'application dans nos montagnes ? La tenue rédactionnelle des premiers cahiers, exceptionnelle de précisions sur les identités, les âges, les métiers, les toponymes, plaide pour cette hypothèse. On ne retrouvera pas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, semblable qualité. On songe, à lire Jean Gire, premier curé de Borée connu comme rédacteur, à ces cahiers d'écolier bien tenus en début d'année et dont la calligraphie se relâche au fil des pages, l'année scolaire avançant. Comme si le rappel à l'ordre administratif venu d'un pouvoir lointain épuisait rapidement ses effets de contrainte. Les Archives départementales de l'Ardèche ne disposent d'une collection de ces grosses qu'à partir de 1715. Les actes antérieurs, minutes et grosses, feuilles volantes quelquefois assemblées dans le même cahier alors qu'il était fait obligation depuis 1539 d'utiliser des registres, sont demeurés à la cure et

chez un particulier. On dispose ainsi et grâce à l'action de SAGA qui a rassemblé ces documents sous forme de photocopies reliées d'une collection d'actes pour la période allant de 1672 à 1709 avec une interruption entre 1690 et 1692. Une seconde interruption concerne la période de 1710 à 1714. Vide d'archives que l'on peut espérer un jour, combler, à moins qu'il s'agisse là d'un témoignage d'une désorganisation sociale liée aux conséquences néfastes, au plan démographique, du très rude hiver 1709-1710. Une nouvelle série ininterrompue nous conduit ensuite jusqu'à la Révolution. La déclaration de 1736 imposa la tenue de deux registres établis en double minute, l'un restant aux mains du curé, l'autre étant déposé au greffe, les deux actes étant rédigés, en principe, en même temps, signés du curé et des témoins et parties. Ces nouvelles prescriptions, plus contraignantes n'eurent pas, à Borée, les effets attendus, notamment quant à l'obligation de rédaction simultanée des actes. Il arrive que les actes, établis en double minute, rédigés postérieurement à la cérémonie, figurent ainsi dans les cahiers reliés en triple exemplaire, voire, pour un, en quadruple. Si la tenue des registres laisse tant à désirer, c'est aussi que le curé est en charge de multiples obligations qui ne découlent pas toujours clairement de son ministère. Tenir un registre en double lorsqu'on doit bénir sept unions et procéder à une sépulture le même jour comme c'est le cas le 3 février 1693, n'invite sans doute pas au zèle d'autant qu'il est probable qu'au même échoie le rôle de diffuseur des ordonnances royales et plus généralement de toutes les nouvelles ayant un support écrit auprès de population parlant, pour sa très grande majorité, l'occitan et qui ne s'assemblait régulièrement qu'à l'office du dimanche. Ajoutées aux contraintes de présence dans les actes publics de la communauté qu'ils devaient à leur autorité morale et à leur maîtrise de l'écrit, ces charges administratives complexes aux motifs sans doute mal perçus devaient apparaître à beaucoup de curés de Borée comme de quotidiens sujets d'agacement.

Un livre de raison

Qui lit les registres paroissiaux de Borée prend ainsi la mesure de l'écart entre les intentions administratives étatiques et les applications de terrain. Non pas que ces registres soient plus négligemment tenus ici qu'ailleurs mais plutôt parce que la conscience de la nécessité d'une tenue dans les normes imposées de l'état civil n'était pas encore acquise même par ceux

qui étaient, dans ces sociétés villageoises, au plus près de la culture écrite, c'est-à-dire les curés. C'est ainsi que ceux-ci ne font pas encore tout à fait la distinction entre ce qui appartient au domaine du public et ce qui est d'ordre privé. Les paroissiaux prennent au détour d'une page l'allure d'un livre de raison. Le curé Blanc annote son registre en ces termes :

«*La Marguerite a payé pour 1714 jusqu'aujourd'hui premier octobre 1717 et la moitié de quatre années d'arrayrages.*»

«*Reçu 6 livres 5 sols de Roussel en déduction de 8 livres qu'il me devait pour la Constance ce 22 may 1718.*»

Sur la page de garde du registre de 1717 :

«*Jeanne Chanal du Masmanier a baillé pour Notre Dame 7 liards.*»

Les registres paroissiaux se découvrent également comme une sorte de journal de bord, ou une chronique de la vie communautaire. Les événements importants qui intéressent celle-ci ne manquent pas d'y être consignés. Et d'abord, ceux relatifs aux travaux de construction ou d'entretien de l'église :

Ainsi, en date du premier août 1728 :
«*Nous soussignés consuls et principaux habitants de la paroisse notre dame de Borée certifions comme Mr Blanc notre curé a baillé la somme de 25 livres à Laurans Chiniac maître masson pour le travail de l'église de ladite paroisse scavoir du pavé et de la muraille du cimettiere, ledit curé ayant reçu [celle somme de Mr de Lioussac de la donation de son banc laquelle dulaisand servir à dacquit audit sieur curé. Signent Tallaron, Bouzol, Riviest consul.* »

Quelquefois, c'est à l'intérieur de l'acte lui-même qu'apparaît cette préoccupation de fixer par écrit les transactions passées avec les paroissiens et leur famille :

«*a été permis d'enterrer dans la chapelle de Molines le 3 septembre 1734 à condition que la chapelle seraplanchée ainsi que le sieur curé avisera sans quoy défense au curé de le permettre sur peine de suspend. Jay remis la requête appointée dans la maison de Molines ce 27 septembre 1734*» Blanc curé.

Mais c'est avec la bénédiction des cloches, occasion du rassemblement de la communauté entière, que l'on repère au mieux combien les registres paroissiaux peuvent être détournés de leur stricte fonction d'état civil pour servir de mémoire écrite à toute une communauté. L'installation de trois cloches sur le clocher à peigne de l'ancienne église de Borée, en 1716, 1718 et 1751 est chaque fois l'occasion d'une inscription dans le registre, ainsi formulée en 1716 :

«*Ce cinquième juillet 1716 a été faite la cérémonie et bénédiction de la petite cloche*

mise et placée à l'ouverture du clocher du côté du midy, le parrain a esté noble Joseph de la Bâtie de Molines, la marraine Dame Marianne de Clavière de Beaupré de Costecheude, luy ont donné le nom de Marianne en présence des sous-signés (qui signent) Blanc curé, La Clavière de Bopré, La Bastie de Molines, Lioussac, Beaupré, Ducros, La Molines, La Beaupré.»

Soit l'ensemble des familles nobles de la paroisse. On ne comprend pas l'importance accordée à un tel événement si on ne voit pas que les cloches sont le plus important média de l'époque^C. Outre les sonneries de l'Angélus, matin midi et soir et celles qui marquent les étapes de l'année liturgique, les cloches scandent les grands moments du cycle de vie concernant chacun des habitants — baptême, mariage, agonie, trépas, funérailles —, battent le tocsin en cas d'incendie ou d'événements graves. De quoi occuper un campanier ou clocheron, affichant sa présence régulière de témoin dans les actes, de quoi composer un paysage sonore auquel on tient comme on le verra quand les révolutionnaires voudront descendre les cloches pour les fondre.

Une chronique de la paroisse et de la communauté.

Les registres paroissiaux sont aussi, au fil des pages, une chronique de tout ce qui fait événement dans le quotidien de la vie villageoise. Cette chronique est indirecte quand elle apparaît comme simple mention au détour d'un acte. Ainsi :

Antoine Marriac et Jeanne Reynaud sont, pour leur mariage, le 27 novembre 1755, dispensés d'un ban par «*Monseigneur l'Evêque de Viviers qui était pour lors et ce jour à la Chartreuse de Bonnefoy*»

Mais elle peut prendre aussi la forme d'une nouvelle, indépendante des actes qui la précèdent et la suivent comme celle-ci :

«*Monseigneur l'évêque fit la mission icy dans cette paroisse ayant six missionnaires avec luy*» (entre un acte du 17-5-1734 et un autre du 19-5-1734).

Les accidents climatiques qui entraînent mort d'hommes font l'objet de relations, parfois très circonstanciées :

«*Expositions. L'an1752 et le 18 juillet par devant nous Gabriel Félix de la Ribette, curé de la paroisse de Notre Dame de Borée, Jean François Avond prêtre vicairé audit Borée et Claude Tallaron notaire royal et lieutenant de juge dudit Borée se sont présentés Joseph Flandin habitant au lieu de Reynaud, Jean*

4. — voir à ce sujet le livre d'Alain CORBIN : *Les cloches de la terre, Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du xsc siècle*, Paris, Albin Michel, "L'évolution de l'humanité", 1994, 360pp.

Claude Flandin habitant au lieu de Gautier, Antoine Lioussac audit Reynaud et Claude Chanal habitant au lieu de Fraisse, lesquels ont dit avoir été requis par Pierre Aoustet et Marie Faure de se vouloir transporter devant nous susdits dans la maison curiale être témoins pour dire et déclarer s'ils savaient que le jour de la Saint-Michel dernier que le nommé Estienne Lafont dit Chalayas, mary de la dite Faure qui habite en une maison de Joseph Tallaron appelée Des Hortets, proche le village de Tempoyrac aye été emporté par le torran d'eau provenant d'une pluie extraordinaire qui arriva le susdit jour de Saint-Michel et emporta aussi la maison où habitait ledit Lafont avec ladite Marie Faure sur quoy lesdits Flandin, Lioussac et Chanal, moyennant leurs serments prestés devant nous susdits, ont promis de dire et déclarer vérité sur la mort de Etienne Lafont. Premièrement Joseph Flandin déclare que le jour de Saint-Michel dernier s'étant transporté par curiosité à la basse cour de la mesure du château de Tempoyrac environ les onze heures du matin, vit le nommé Etienne Lafont qui sortait de son jardin et montant à la sime de la terre joignante et vint un torran d'eau de chaque côté où ledit Estienne se trouvant investy au milieu de l'eau et écroulement de terre qui s'y fit comme l'on voit presantement et du depuis déclare ne l'avoir plus vu, par ainsi donne l'assurance de la mort de Lafont et plus n'a dit scavoit, lecture à luy faite de sa déclaration déclare contenir vérité, requis s'il sait signer a dit ne le scavoit faire. Jean-Claude Flandin déclare que le second jour de Saint-Michel sur l'heure de onze heures du matin s'étant transporté par curiosité pour voir le débordement d'eau en un pré au dessous de sa maison proche la rivière dit avoir veu ledit Estienne Lafont quil le vit tout mutilés et défiguré par les pierres que l'eau roulait qu'il ny a nul doute de sa mort. Et signe. Lesdits Lioussac et Chanal déclarent avoir ouy dire par tous les habitants audit village de Tempoyrac le susdit jour de Saint-Michel d'après que ledit Lafont s'était noyé par un toran d'eau en une terre où il y avait son jardin joignant voullant défendre et empêcher que l'eau ne détruisit pas ses terres et ledit Chanal déclare dans son particulier étant sorti de sa maison pour aller voir le bois que l'eau aurait laisser dans son fonds, domages ou ravines quelles luy aurait fait sur les prés et terres, étant en un pré appelé Chambounet joignant ladite rivière ou aboutissait les ton-ans qui descendent de Tempoyrac, avoir vu le nommé Jacques Vialle qui était de l'autre coté de la dite rivière, s'étant criés l'un à l'autre ce qu'il cherchait, entendit que ledit Vialle luy dit qu'il cherchait Estienne Lafont qui avait été emporté par

le torran d'eau le susdit jour de Saint-Michel et par ainsy donnent moralement l'assurance de la mort audit Estienne Lafont et plus nous dit scavoit. Lioussac signé, Chanal ne le scavoit faire.»

Si les prêtres accordent une telle place à la mort accidentelle⁽⁵⁾, c'est sans doute qu'ils participent de la sensibilité du temps vis à vis de la mort. A l'opposé de notre représentation moderne de la mort qui nous fait redouter la souffrance liée à l'agonie et nous fait dire en manière de consolation que le mort a eu une belle mort parce qu'il «ne s'est pas vu partir», nos ancêtres redoutaient les départs non annoncés et non préparés⁽⁶⁾. On comprend ainsi que les rédacteurs des actes tiennent à signaler pour chaque mort accidentelle si la personne décédée a été munie des sacrements et relatent dans le détail les circonstances de l'accident surtout si l'on n'a pu s'assurer du corps du mort. Ainsi consigne-t-on également la procédure d'enquête quand un mari meurt à la guerre : à l'acte de mariage, le 10 février 1720, de Michel Reynaud d'Échamps et d'Antoinette Reynaud d'Entraygues, veuve de Jacques Roche, miquellet, mon au service du roi, sont accolés les certificats et témoignages qui établissent les circonstances de la mort du soldat.

Les registres paroissiaux nous renseignent sur les principales causes de mortalité accidentelle et nous livrent quelques aspects des conditions de vie au quotidien. De quoi meurt-on à Borée au XVII^e et au XVIII^e siècles quand on meurt accidentellement. D'abord de noyades, sans qu'on puisse énoncer de certitudes statistiques :

Le 3 août 1680, Pierre Bois de Chaudarassenc, fils de Pierre et de feu Françoise Tartaix « est décédé par un cas funeste s'estant noyé, âgé de cinq ans et deux jours. » Le 18 octobre 1702 on enterre Estienne Coulau de La Sucheire « s'étant noyé par l'inondation qui arriva le jour auparavant au dessus de la maison, âgé de 14 ans ». Le même jour « a été entermée Marie Faure d'Entraygues qu'on trouva noyée le long de la rivière dudit Entraygues à cause de la même inondation, âgée de 15 ans ».

Ces trois cas de décès par noyade sont les seules morts accidentelles d'enfant consignées dans l'ensemble des registres paroissiaux pour la période étudiée.

Le 5 décembre 1706 on procède à la sépulture de François Marriac « s'étant noyé le premier jour du mois en venant de la foire du Puy, passant la rivière sous Lioussac ». Une seconde cause de décès semble liée aux périls des déplacements :

5. — au point que les registres paroissiaux peuvent être considérés comme une bonne source — sans garantie d'exhaustivité cependant — pour un travail d'historien sur les causes de la mort accidentelle.

6. — voir sur ce point les travaux notamment de Philippe ARIES : *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, Ed. du Seuil, coll. Points Histoire, 1975, 243pp.

Le 8 février 1737, est enterré «*Claude Loulier d'Eschamps qu'on a trouvé mort dans un précipice dans la paroisse de Chanéac pour s'être égaré la nuit en se retirant de la foire de Saint-Martin et par le mauvais temps qu'il faisait ainsi qu'il m'a été attesté par les habitants d'Eschamps qui l'ont cherché pendant deux jours*».

Le 12 avril 1678, Claude Pouchon, 35 ans, marchand du Dauphiné décède «*par un accident funeste à la roche de Borée*». Les témoins à son enterrement sont étrangers à la communauté. Il s'agit d'Abel Freynet, pacquetier, habitant d'Arcens, de Jean Fanier du lieu et paroisse de Montdiban en Dauphiné et de Jacques Anthoine Marcon de Chantemerle à Chaudeyrolles, tous illétrés.

L'hiver et la burlle rendent les déplacements problématiques :

«*Le 23 février 1679 a été enterré Charles Couiau, laboureur et granger habitant à Praforo, décédé le 8, accablé sous une congère de neige, âgé de 28 ans ou environ*».

Le 11 février 1727, on enterre Jean Philibert, fils de Vidai «*trouvé mort sous la neige à quelques pas de la maison dous pras du Gros de Bourdeli*».

L'usage du cheval a aussi ses dangers :

«*Le 8 septembre 1757 a été enterré Noble Joseph de Chambarihac de Lachan, sieur de Lioussac, âgé d'environ 55ans, s'étant cassé la tête en tombant de cheval et trouvé mort sur la place don! le corps a été inhumé dans la chapelle de Monsieur de Molines*».

Le 3 avril 1758, Simon Descours de Reynaud (Goudet) «*s'est tué en tombant de sa jument et a resté sur le careau*».

Les accidents du travail ou liés aux activités quotidiennes fournissent également leur lot de victimes. Les chutes, notamment d'arbres, apparaissant comme les principales causes :

Le 14 septembre 1677 on enterre Jean Serre, laboureur âgé de 70 ans, décédé le 13 d'une chute d'arbre.

Jean Faure, âgé de 50 ans, labourant à Costechaude est décédé par un accident funeste le 16 août 1679.

Le premier mai 1716 est enterré Jacques Chautard de Besset, paroisse de Laussonne «*lequel est mort d'une chute en coupant des arbres dans cette paroisse et ce sachant être bon catholique et avoir fait son devoir pascal ainsi qu'il m'a été attesté par Pierre Arnaud son compagnon*»

Le 12 décembre 1716 François Nicole, fils de Pierre, de Tempoyrac «*est décédé par une chute dans sa grange*».

Le 17 octobre 1731, on enterre Jean Verdier de Manhaudier (Magnaudès), «*s'étant tué en tombant du chataigner*».

«*Le 28 mai 1755 a été enterré Jean Gaigne, âgé de 35 ans, domestique des R.R. pères de la Chartreuse de Bonnefoy, décédé à la carrière du Villar*».

Le 14 septembre 1759, Jean Pierre Verdier, âgé de 65 ans, de Magnaudès, «*est tombé d'un arbre et a été trouvé mort sur la place et sur le careau*».

Le 28 juillet 1760, Etienne Debard, âgé de 70 ans, du Villar, «*s'est tué en tirant des quartiers de pierres dans la carrière du Villard*».

Catherine Chamba de Razaco, décède le 20 mai 1763, à l'âge de 85 ans parce qu'elle «*a resté sous la ruine d'une voûte*».

Le 6 février 1764, Charlotte Serres, âgée de 55 ans, «*fut trouvée morte au pied du rocher de Borée*».

Le 28 décembre 1676, Anne Flandin ; orpheline, âgée de 40 ans, de Razaco, décède suite à une «*précipitation (précipitation ?) involontaire*».

Les dates des chutes d'arbres indiquent également que ces accidents surviennent à l'automne principalement, au temps de la récolte des fruits (châtaignes), de la coupe du bois, au moment de «*faire la feuille*», complément indispensable à la ration des bêtes.

On imagine que la couverture à paille ou à genêts de bien des chaumières de Borée⁽⁷⁾ était la cause de fréquents incendies. On ne trouve cependant qu'une seule mention de mort d'homme consécutive à ce genre de sinistre pour les cent années de la période d'observation :

Le 21 septembre 1725, on enterre «*la moitié du corps d'Antoine Marriac, dit «Bêcha», du lieu Deschams, le reste du corps ayant brûlé dans l'incendie dudit lieu dans la maison de Jacques Chare de Solignac*».

La mort qui fait l'objet de la relation la plus circonstanciée et la plus chargée en émotion, qu'on devine au fil de la plume, est celle du suicide. Dans la conscience de l'époque, c'est celle qui fait, littéralement, scandale ; les mots pour dire le suicide en diminuent la charge. En cent ans, un seul cas, donné pour tel, est signalé, celui d'une femme :

«*Le 31 août 1740 a été enterrée Jeanne Tallaron qu'on trouva pendue en une poutre de la chambre de sa maison le trentième du présent*»

7. — cf. n°1 des Cahiers du Mézenc : CARLAT (Michel), 1987, *L'habitat rural du Gerbier-Mézenc*.

environ les six heures du matin ayant fermé la porte par derrière avec le verrouil, n'étant dans lay que quelques petits enfants dans le lit ainsi qu'il ma rapporté par le sieur Fournier lorsqu'il m'en avertit disant qu'il venait de la voir ayant été obligé de passer par lafenêtre pour ouvrir la porte. Laquelle femme et veuve audit Michel avait resté longtens dans une grande faiblesse d'esprit surtout par intervalle tellement que huit jours auparavant elle seétait perdue étant partie au milieu de la nuit et on la trouva dans la grange de Charrayre où elle resta quatre jours sans manger ny boire et sans que personne rient seut rien et la justice l'ayant visitée, le cadavre fut porté ycy par Claude Blanc, Ylaire Pochette, Pierre Dehar de Borée et Joseph et François Marriac de Prévenchères assistant à l'enterrement comme voisins de la défunte. Les susnommés illitérés.»

Si les morts accidentelles ou volontaires font ainsi l'objet d'un signalement presque toujours accompagné de la mention de réception ou non des derniers sacrements, la mort ordinaire, consécutive à la maladie ou à la vieillesse, parce qu'inscrite dans la destinée est mentionnée avec la sèche concision de l'écriture administrative. Quand elle est mentionnée ! On sait, et Robert Pontier le rappelle ci-avant, la sous-déclaration des décès dans les registres paroissiaux d'Ancien Régime. Sous déclaration qui affecte principalement les jeunes enfants comme s'ils n'étaient point encore membres de la communauté, mais qui peut prendre d'autres formes que l'absence. Beaucoup de sépultures sont mentionnées avec retard, annoncées à l'occasion d'un autre décès. Ainsi, dans l'acte de sépulture de Pierre Ribet d'Entraygues, le 26 février 1696, figure la mention : «*et un de ses enfansfut enterré quinze jours auparavant ou environ*». Beaucoup d'actes ont des désignations d'état civil tronquées. Les enfants décédés se retrouvent souvent sans nom, sans prénom, sans sexe : on enterre «un enfant de» en donnant l'identité du père. Quelquefois est-on à peine plus précis : les 17 et 19 septembre 1738, sont enterrés «*deux enfants filles de Jean Mariac dit «Gargari» et d'habeau Blanc, de Molines.*»

Cette forme de sous-déclaration n'affecte pas que les enfants. Il n'est pas rare de trouver deux décès d'adultes consignés dans le même acte. Le rédacteur était-il négligent, pressé par d'autres tâches plus urgentes. Ou bien doit-on voir dans ce fait la marque d'une société qui ne faisait point encore droit à l'individu au point de ne pas faire de sa mort un acte séparé ?

Le 8 décembre 1733 les sépultures de Louis Rey d'Échamps, fils de feu Antoine et de Pierre Marriac dit «Pinpare» d'Échamps figurent ainsi sur le même acte.

Une même indifférence semble affecter la relation à la maladie. On trouve en cent ans une seule mention de maladie donnée pour responsable de la mort : le mal caduc. Pas de conscience, sinon du mot au moins de la chose que nous nommons épidémie. Du 6 au 26 juillet 1752, quatre enfants de la famille Coulaud des Suchères, Marie-Rosé, Jacques, Marie-Jeanne et Elisabeth décèdent. Ils avaient respectivement cinq, six, huit et un an. La ou les causes des décès ne sont pas précisées. Les quatre sépultures sont cependant consignées dans le même acte.

Batuestes et autres rixes

Les registres paroissiaux sont, enfin, une source documentaire pour qui s'intéresse à la violence et à la criminalité dans la société d'Ancien Régime. On peut objecter que toutes les rixes ne se terminent pas par une mort et sont absentes de cette comptabilité. De plus, on a quelques raisons de penser qu'un certain nombre de ces morts violentes sont tués comme telles. Ainsi, le 12 juin 1718, meurent le même jour deux jeunes nobles : Chambarihac, sieur de Lachan et Saurel de Saint-Aulaye (Sainte-Eulalie). Leurs actes de sépultures datés du même jour ne font état d'aucune origine accidentelle. S'agit-il des conséquences funestes d'un duel ? Le relevé exhaustif de toutes les sépultures consécutives à des rixes permet toutefois de préciser, sinon les motifs, du moins les lieux et circonstances de la mort, les armes utilisées. La liste présentée pour une durée de cent ans peut apparaître impressionnante mais doit être relativisée en tenant compte des effectifs de population et des particularités de la criminalité de l'époque⁸.

8. — on se reportera à : MERMET (J.-C.), 1991, *Violence et illégalisme dans les communautés du Mézenc à la fin du xviii^e siècle*, Cahiers du Mézenc n°2, pp. 57-79.

Chronique des batuestes et autres rixes

Le 24 avril 1673, a été enterré Claude Rey, laboureur du lieu d'Eschamps, décédé d'un coup de pistolet à Chamauri le 22, âgé de 28 ans ou environ.

Le premier juillet 1673, a été enterré Anthoine Rochette, laboureur du lieu de Borée, assassiné d'un coup de pistolet à la foire de Fay le dernier jour du mois de juin, âgé d'environ 28 ans.

Le 3 décembre 1675, a été enterré Claude Rey, fils de famille de Prévenchères, décédé le 2, blessé d'un coup de pistolet âgé de 21 ans environ.

Le 25 novembre 1680, a été enterré Vidai Reynaud, cardeur, dict «le paysan», âgé de 60 ans, d'Eschamps, blessé d'un coup de couteau.

Le 13 février 1685, a été enterré Thomas Reynaud, laboureur de Prévenchères, décédé d'un coup de pistolet le 12, les neuf heures du soir, âgé de 36 ans ou environ.

Le 11 mai 1695, a été enterré Pierre Bertrand, tué, le dix, d'un coup de pistolet à la place de Borée où il reçut l'absolution sacramentelle de pénitence.

L'an 1727 et le vingt neuvième jour du mois d'août a été enterré dans le cimetière de l'église paroissiale notre Dame de Borée, Jean Pierre Faure, mary d'Isabeau Pizot du lieu de La Bâtie, tué d'un coup de pistolet dans la maison de la dite Pizot ainsi qu'il nous a été attesté par ses frères Thomas et Pierre Faure de Molines.

L'an 1739 et le second jour du mois de mars fut tué et assassiné à coups de couteau, près de la croix de la mission au dessous du cimetière, Pierre Guigon, fils à Estienne du lieu de Touroux et enterré ce quatrième mars après que le cadavre a été vérifié par la justice.

Le 19 avril 1742, a été enterré Antoine Fayard de Molines qui fut tué à coup d'hache, le jour d'hier, au bas des prés de Molines environ huit heures du matin ou le sieur Testud chirurgien fut le vérifier et le juge prit aussi la plainte.

Le 13 avril 1749, a été enterré dans la chapelle de Monsieur de Beaupré, Antoine Tallaron du Pomerol, mort d'un coup de feu qu'il reçut à une cuisse.

Le 3 janvier 1760, a été enterré Thomas Cholvy, âgé de 40 ans, de La Bâtie, décédé d'un coup de pistolet reçu le premier jour de l'an dont les baies lui percèrent le ventre.

Le 19 décembre 1761, a été enterré Thomas Terrier dit «Mézens», de La Bâtie, décédé le 18 après avoir reçu un coup de fusil sur le visage. Il en fut si fracassé qu'il ne put recevoir le Saint Viatique.

Le 26 février 1772, a été enterré Jacques Chauvy du lieu d'Entraygues, âgé d'environ 25 ans qui a été tué le 24 de ce mois n'ayant pu recevoir les sacrements étant resté sur la place.